

Les risques du métier

Interview de Serge Levy

sergeLEVY@aol.com



d'un réseau de trafic de stupéfiants et qu'il était détenu depuis le mois de juillet 2002. Toute la bande venait d'être surprise en flagrant délit. Je leur ai remis

tous les éléments comptables en ma possession et j'ai édité les journaux, grand livre et balance. Ils ont entrepris une perquisition dans mon bureau et dans celui de la collaboratrice chargée du dossier. Ensuite, ils m'ont fait savoir qu'ils devaient perquisitionner également mon domicile. Ma maison a été fouillée ainsi que mon véhicule. Enfin, ils ont pris congé de moi en me précisant qu'ils me contacteraient plus tard. Et ce n'est qu'en mars 2003 que j'ai été convoqué dans les bureaux de la police judiciaire. Je pensais que ce n'était qu'une formalité, mais j'avais pris la veille les précautions d'usage en demandant à ma secrétaire de prévenir mes proches et mon avocat si je tardais trop.

Et là, je suppose qu'on t'annonce à ton arrivée que tu es placé en garde à vue ?

S. L. : Exactement. Et l'officier, une femme, de me préciser que mon avocat ne pourra m'assister qu'à l'issue de celle-ci qui pourra durer jusqu'à 96 heures. Je suis tombé des nues !! Un médecin est venu pour m'examiner. Sept heures d'audition entrecoupées de deux pauses m'attendaient. Pendant une de ces pauses, on m'a emmené à l'identité judiciaire pour photos et prises d'empreintes. Je n'en menais pas large. Durant ces auditions, l'O.P.J. a tenu absolument à me faire dire que j'avais établi un bilan inexact qui avait permis de faciliter la justification mensongère de l'origine des revenus de mon client. Pour preuve, elle m'a montré les photos des œuvres d'art vendues et m'a précisé que ces œuvres avaient été saisies au domicile des parents de mon client. En fin de soirée, elle m'a annoncé que je devais passer la nuit dans une cellule du commissariat. Le lendemain matin, j'ai été entendu à nouveau et, la fatigue aidant, et devant l'évidence de la preuve que les œuvres d'art n'avaient pas été vendues, j'ai reconnu que j'avais manqué de vigilance et que je n'aurais jamais dû établir ce bilan.

Elle avait eu ce qu'elle voulait. Donc, après, direction chez le Juge d'instruction.

S. L. : Effectivement. Au Palais de justice, on m'a conduit chez le Juge avec des menottes. Le Juge d'instruction, après m'avoir entendu, m'a mis en examen sous contrôle judiciaire « pour avoir apporté mon concours à une opération de

Nous vous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, notre confrère toulousain Serge LEVY vient d'obtenir une relaxe pure et simple dans une prétendue affaire de blanchiment, dans laquelle il avait été mis en examen il y a trois ans. Nous avons souhaité connaître son sentiment sur la tourmente judiciaire qu'il a subie.

OUVERTURE : Alors, Serge, enfin soulagé !! Trois ans pour en arriver là !! Parle nous tout d'abord des conditions dans lesquelles tu as été amené à t'occuper de ce client qui a été la cause de tes soucis.

Serge Levy : J'ai connu ce client en octobre 1999. C'est un avocat qui me l'a présenté. Il devait lui constituer une société et m'a proposé de le rencontrer au cours d'un déjeuner. Ce client avait pour projet de créer une galerie pour vendre des tableaux et objets d'art achetés en Algérie auprès des antiquaires et brocanteurs de ce pays. Ce n'est que cinq mois plus tard, après des travaux dans son local, qu'il m'a confié la mission de tenue de sa comptabilité.

Quels ont été les travaux effectués ? As-tu rencontré des difficultés pour accomplir ta mission ?

S. L. : Il faut savoir que l'activité proprement dite n'a duré que trois mois, d'avril à juin 2000. Début juillet, une grue avait été installée dans la rue rendant pratiquement impossible l'accès à la galerie. Aussi, le dirigeant a pris rapidement la décision de cesser son activité et a demandé à son avocat de mettre la société en sommeil. En ce qui nous concerne, nous avons connu quelques difficultés pour réunir les maigres pièces du dossier car le client n'était pas très ordonné. Finalement, nous avons pu lui établir un bilan au 30 juin 2000. Il est important de souligner que le chiffre d'affaires ne s'est élevé qu'à un peu plus de 25.000 € et correspondait à la vente de quatorze objets d'art. Le compte de résultat, pour sa part, laissait apparaître une perte de 19.000 €.

Comment s'est passée ta convocation auprès de la police judiciaire ?

S. L. : Cela s'est fait en deux temps. En novembre 2002, soit deux ans après avoir établi le bilan, j'ai reçu la visite inopinée de trois officiers de la police judiciaire qui m'ont présenté un avis de commission rogatoire et ont procédé à mon audition. Ils m'ont informé que mon client était à la tête



conversion du produit du trafic de stupéfiants ». Et une caution de 30.000 € m'a été demandée.

Et le lendemain, le quotidien régional te cloue au pilori

S. L. : La Dépêche du Midi a titré en première page et en page intérieure « Un comptable toulousain mis en examen dans l'affaire des 860 kilos de H - Le commissaire aux comptes accusé de blanchiment ». Là, ça fait mal !! J'ai vraiment souffert de cet article car le journal est très lu. L'article me citait nommément. Le secret de l'instruction n'a pas été respecté. D'autant plus que la mention « Toute personne mise en examen est présumée innocente » n'a pas été portée.

Quels ont été tes soutiens dans ces moments difficiles ?

S. L. : D'abord, bien sûr, ceux de ma famille. Ma compagne, Sylvie, ma mère et mes deux enfants Damien et Pierre. Ensuite, mes collaborateurs et tous mes clients. Ma chance est de n'avoir perdu aucun client. De plus, le soutien de mon syndicat, de l'Ordre et de la Compagnie ainsi que de l'ensemble des confrères a été sans faille.

Comment se sont passés les trois ans qui ont suivi ?

S. L. : La procédure a été longue. Un mois plus tard, un psychiatre et un psychologue m'ont entendu et ont rédigé une étude psychiatrique. Puis, plus rien pendant deux ans. En attendant, je préparais ma défense avec l'aide de mes avocats. La compagnie d'assurances a été très efficace et a pris en charge l'intégralité de mes frais. Sans tenir compte de la caution, c'est une affaire qui a coûté plus de 80.000 €. En septembre 2004, j'ai été confronté à mon client qui a précisé au juge que je n'avais rien à voir avec son affaire et qu'il avait trahi ma confiance. J'imagine le pire s'il lui avait pris l'envie de me faire plonger. En juin 2005, un enquêteur de personnalité a été nommé. Finalement, le juge d'instruction a clôturé son instruction et a transmis le dossier au Procureur de la République. Mes avocats ont déposé un mémoire aux fins de non lieu, mais le juge d'instruction m'a renvoyé devant le Tribunal correctionnel et m'a maintenu sous contrôle judiciaire.

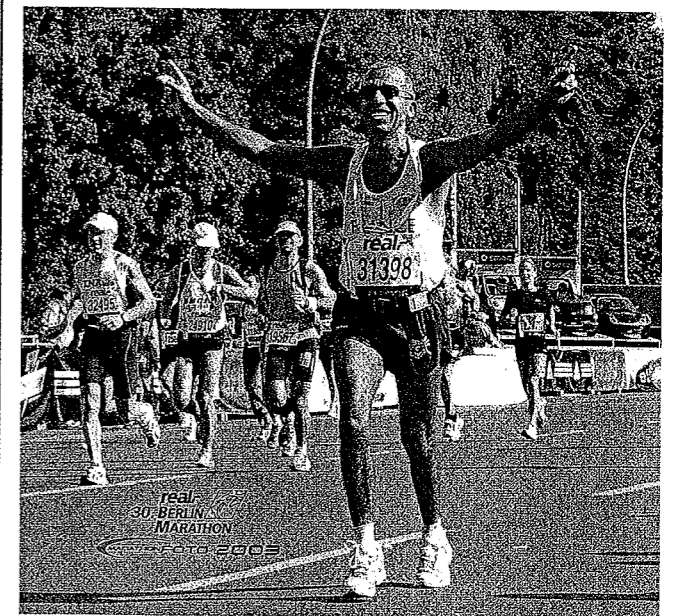
Et là, un début d'année difficile avec cette audience devant le Tribunal Correctionnel ?

S. L. : Oui. L'audience s'est déroulée du 9 au 13 janvier dernier. Toute une semaine de 8h30 à 19h30 avec 22 autres prévenus qui avaient tous été détenus ou qui l'étaient encore. Mon interrogatoire, de l'avis des avocats, s'est bien passé. Le réquisitoire du Procureur de la République a été un moment de tension extrême. Elle a requis des peines très sévères et, à ma grande satisfaction, elle a demandé pour moi la relaxe pure et simple. Ouf ! Je pouvais enfin souffler. La Dépêche titrait le lendemain « Relaxe requise pour l'expert-comptable et lourdes peines contre les trafiquants ». Il ne me restait plus qu'à attendre le délibéré final du juge qui confirmait cette relaxe. Ca y est. Ce n'est plus qu'un mauvais souvenir !!

Que souhaites-tu ajouter pour conclure ?

S. L. : Je suis convaincu que ce que j'ai connu peut arriver à tous les confrères. Le conseil que je peux donner, c'est de peser chaque mot durant la garde à vue et demander à corriger le procès-verbal d'audition s'il n'est pas retranscrit correctement. J'ajouterais enfin que La Dépêche du Midi a fait amende honorable en m'accordant une interview en compagnie des Présidents de l'Ordre et de la Compagnie. Il était indispensable que je sois réhabilité. C'est fait !!

LE SPORT POUR RÉCONFORT



On le sait, notre ami Serge LEVY est un marathonnier confirmé. Cinq fois New York et plus de vingt-cinq marathons à travers le monde (Londres, Rotterdam, Buffalo, Jérusalem, Athènes...) mais aussi des raids, les Foulées de la Soie en Chine, la Gran Aventura Mexicana, le Raid Thaï...).

Paradoxalement, ses meilleurs chronos, il les a réalisés après son affaire. Une sorte de rage l'habitait. Il ne voulait pas se laisser abattre !! A Paris en avril 2003, il améliorait sa meilleure performance en 3h 20' et six mois plus tard, décrochait la timbale en courant le Marathon de Berlin en 3h17.

Tant sur semi que sur 10 kms, l'année 2003 le verra battre tous ses records personnels. « Le sport permet une bonne hygiène de vie. C'est vrai que c'est un excellent dérivatif et il m'a apporté une grande sérénité ».